

Environnement | Projet d'extraction de granulats à l'entrée de l'estuaire : le parc marin ne lâche rien



Suite à l'approbation de son plan de gestion par l'Agence française pour la biodiversité (lire notre édition du 28 juin), les acteurs du parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des pertuis se sont réunis le 9 juillet à l'espace des pertuis de La Rochelle. Objectif : revenir sur le plan de gestion et sa faisabilité, le programme d'actions 2018-2019 et surtout, la position du parc concernant le projet d'extraction de granulats marins à l'entrée de l'estuaire, dans un secteur appelé Le Mâtelier, au large de la baie de Bonne Anse et de la forêt de la Coubre.

Pour rappel, en 2015 les sociétés Granulats Ouest et Dragages transports et travaux maritimes (DTM) avaient formulé des demandes administratives pour l'ouverture d'une concession minière avec extraction de granulats marins, en face des communes des Mathes-La Palmyre et de La Tremblade. Consulté, le parc naturel marin avait rendu un avis défavorable le 15 janvier 2016, suite à une série d'études d'impact. Cause du refus : l'extraction de granulats marins provoquerait sur ce territoire littoral une fragilisation dangereuse du trait de côte, avec un risque de nivèlement des plages, et des conséquences désastreuses sur la vie marine, dont la reproduction de l'esturgeon. Arguments appuyés par les élus du Pays royannais, qui s'étaient majoritairement opposés au projet. Le ministre de l'Economie et des finances avait alors suivi les recommandations en rejetant par arrêté la demande de concession des deux sociétés en juillet 2017, et le préfet de Charente-Maritime, Eric Fabrice Rigoulet-Roze l'avait ensuite rejeté par « décision implicite » en octobre de la même année. Une première victoire pour le parc marin, les associations environnementales comme la Surfrider Foundation et les élus du Pays royannais qui s'étaient battus contre le projet.

Mais depuis, les sociétés Granulats Ouest et DTM ont déposé une requête contestant ces décisions auprès du tribunal administratif de Poitiers. Ce dernier a rendu son jugement le 21 juin 2018 : « Il a annulé la décision du ministre de l'Economie et des finances et du préfet de la Charente-Maritime », explique le président du parc marin Philippe Plisson. « Le juge a enjoint également le ministre de l'Economie et des finances de réexaminer la demande de concession minière des sociétés Granulats Ouest et DTM dans le délai de 6 mois. » Le tribunal administratif trouve le premier rapport « pas suffisamment argumenté » concernant l'impact réel d'un potentiel projet sur l'environnement marin. Philippe Plisson ne désarme pas pour autant : « Nous allons étayer davantage les études environnementales qui avaient été réalisées ». Rendez-vous dans six mois.

16 actions pour 2018-2019

Dans la lignée de son plan de gestion et de ses sept axes d'actions, le parc marin s'est fixé 16 actions à mettre en place à court terme :

- le programme VALOBS. Ce programme va apporter une expertise scientifique sur les pratiques récréatives dans le but de concevoir un observatoire des usages de loisir à l'échelle du Parc naturel marin à l'horizon 2020
- une campagne de survols aériens sur le territoire du Parc pour améliorer la connaissance sur les oiseaux et mammifères marins, ainsi que sur les macro-déchets
- le programme AQUAECO. Celui-ci a pour objectif d'identifier les effets des micro-plastiques et des pesticides susceptibles de se retrouver dans le milieu sur les bivalves élevés
- l'étude préalable à l'élaboration d'un schéma territorialisé des dragages de sédiments - le suivi des gisements de coques dans le cadre de la pêche à pied de loisirs
- la mise en place de formations pour les clubs nautiques sur la prise en compte des enjeux environnementaux dans le territoire du parc
- la sensibilisation des pêcheurs à pied de loisir pour développer des pratiques de pêche respectueuses des ressources
- Créer des aires marines éducatives. Depuis la rentrée 2017, le Parc a développé le dispositif des « aires marines éducatives » (AME) avec les écoles de La Brée-les-Bains et du Prieuré de La Rochelle. Durant l'année scolaire, les élèves ont découvert les écosystèmes marins de la zone littorale de petite taille qu'ils ont suivie et gérée, dans le cadre de séances de travail dédiées en classe et lors de sorties terrain. Les élèves se sont également réunis lors de « conseils des enfants pour la mer » pour exprimer leurs préconisations de gestion et de préservation du milieu marin aux représentants des deux collectivités. Ceux-ci ont étudié la faisabilité de chacune de leur proposition avec l'aide et l'appui de leurs services techniques. Le dispositif sera reconduit l'an prochain et quatre autres écoles (une en Gironde, deux en Charente-Maritime et une en Vendée) vont le mettre en place à la rentrée.

Le conseil de gestion a validé officiellement le premier programme d'actions du Parc pour un budget prévisionnel de 557 000 € de projets. Mais Philippe Plisson prévient : « Il y a des choses compliquées à mettre en place et qu'on ne pourra pas faire sans personnel. Il nous faudrait minimum 15 à 20 personnes pour pouvoir se mettre en ordre de marche (le parc compte 7 salariés actuellement, ndlr). On a recruté du personnel administratif avec certaines compétences mais il nous faudrait des spécialistes pour le terrain, notamment en sédiments ». Il espère notamment un coup de pouce des collectivités locales.

Anne-Lise Durif

Crédit Photo : Phare de La Coubre / Damien Joussemet

Publié sur aqui.fr le 10/07/2018

[Url de cet article](#)